

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE du 23 juin 2004

Date de la convocation : le 17 juin 2004

Etaients présents : M. VOEGEL, Mme JURDYC, MM. BARRAL, MIRABEL, SOUFFLET, MORIN, Mmes TAITHE, Mme CHOPPIN, MM. ADOUANE, DUCHAMP, MMmes DUBOZ, FASSION, et LATIL, M. VASSAUX.

Mme BLANC a donné procuration.

Melle LATIL Delphine a été nommée secrétaire.

Liste des actes signés par le maire en vertu de la délégation du Conseil

- renforcement du porche au 1, route du pilon - 4 319.95 € TTC - PITANCE
- utilisation de la piscine - 92 €/séance - syndicat intercommunal Sports Loisirs de Sévenne
- remplacement serrure maison du foot - 940 € TTC - Serrurerie industrielle STEFAN SARL
- vérifications installations électriques 1 460 € H.T pour 3 ans - Bureau Véritas
- achat pack évolution 25 heures - 1 792.80 € TTC - ACTI
- formation 2 personnes – 1 jour - 908.96 € TTC - ACTI
- branchement électricité maison de la Forge - 270.99 € TTC - EDF GDF
- Consuel installations électriques médiathèque - 394.68 € TTC - Bureau Véritas
- entretien dératisation - 420.12 € TTC - A F P
- avenant au contrat assurance garantie responsabilité civile - AXA -
- déménagement bibliothèque - 2 214.51 € TTC - GIRAUD Déménagements
- réalisation d'une banque d'accueil - 4 616,56 € TTC - BLANC Menuiseries
- fourniture de meubles - 50 737,51 € TTC - FUTUR INTERIEUR

DECISION MODIFICATIVE

Le conseil décide de réajuster les crédits et écritures suivantes :

lot	Entreprise - travaux	Prix en € HT	Nature des travaux
6	BLANC Menuiseries	450,00 soit 0,46%	3 adjonctions de poignées et cylindres sur issues de secours.
8	AUBONNET Cloisons peintures	1 714,67 soit 2,88%	Fourniture/pose isolant acoustique cloisons étage (amélioration). Réalisation d'une joue placé en coursive (adaptation chantier) plafond escalier de secours/Coupe Feu (demande bureau Véritas) isolation gaine désenfumage contre condensation (demande Véritas)
10	GUINET DERRIAZ Pierres	559,40 soit 3,01%	Réalisation de l'habillage en pierre de la tête du mur du jardin.
13	SALLEE Chauffage ventilation	2 689,00 soit 4,61%	Fourniture/pose 2 clapets coupe feu + arrêt ventilation (demande Véritas). Fourniture/pose d'une armoire de ventilation (demande Véritas) Modification du réseau pour passage gaine de désenfumage.
15	SERELY Electricité	221,30 soit 0,46%	Modification luminaire du hall. Adjonction commande d'éclairage de sécurité dans salle expo.
17	DEAL Arrosage	313,00 soit 4,8%	Modification de l'arrosage en place suite à déficit de pression.

ATELIERS ET ETUDES SURVEILLEES POUR SEPTEMBRE A DECEMBRE 2004

Il est décidé de renouveler le même fonctionnement des prestations.

Pour les ateliers :

- 2 ateliers avec inscription volontaire à la semaine de 10 enfants les lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire de 11h30 à 12h25 et de 12h25 à 13h20 visant alternativement les 6-8 ans et les 8-12 ans une semaine sur deux.
- activités : théâtre, lecture, diverses activités manuelles, son et vidéo, informatique.

Pour les études surveillées :

- 3 études surveillées tous les lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire de 16h30 à 17h30, toujours assurées par 3 enseignants des écoles publiques, dans le groupe scolaire.
- Une participation est demandée aux parents de 2 €/enfant/par étude surveillée.

Dispositions communes :

les ateliers et études surveillées seront toujours assurés par les enseignants des écoles publiques de Solaize qui sont chargés de recueillir les inscriptions et transmettre un état précis, mensuel des présences aux services municipaux, indiquant noms, prénoms, coordonnées et jours de présences de chaque enfant. Ils se dérouleront dans les locaux du groupe scolaire.

Moyens mis à la disposition par la commune :

- mise à disposition des locaux du groupe scolaire et du mobilier (matériel informatique)
- financement des charges afférentes à ces locaux et de certaines fournitures administratives
- financement de la rémunération des enseignants.

CREATION D'UN POSTE DE VACATAIRE

Le conseil décide de créer un poste de vacataire pour diverses petites missions ponctuelles de distribution sur la commune (flash info, la gazette, ou diverses publications urgentes).

CREATION D'UN POSTE D' ATSEM A L'ECOLE MATERNELLE

La création d'une 4ème classe à l'école maternelle à compter de la rentrée 2004/2005 entraîne une création de poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (A.T.S.E.M) de 2ème classe. Le Conseil approuve cette création.

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS SECTEUR EST – MODIFICATION N°6

Le conseil émet un avis favorable sur le dossier. Les principales modifications portent sur Bron, Corbas, Décines, Mézieu, Mions, Saint Priest, Vaulx en Velin, Vénissieux.

PROJET DE PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS DU SYTRAL

Il est décidé de donner un avis favorable insistant sur les points suivants :

- 1 - Renforcement des transversales de transports en commun Est/Ouest : Solaize-Vernaison :
 - absence totale de liaison Est/Ouest et réseau routier saturé
 - transport de matières dangereuses et développement des activités de transport poids lourds
 - absence de desserte des centres de recherche pétrochimiques alors qu'ils se développent
 - connexion des modes (bus/ trains) et développement des gares de Vernaison et Feyzin.
- 2 - Renforcement des transversales de transports en commun nord/Sud.
- 3 - Renforcement du réseau ferroviaire et des connections de réseaux.
- 4 - Développement de parcs relais sécurisés.
- 5 - Mise en place d'une tarification unique, non discriminatoire dans l'aire urbaine.

DEMANDE D'AUTORISATION PRESENTEE PAR L'IFP

Le Conseil émet un avis **défavorable** au dossier présenté par l'Institut Français du Pétrole, en vue de réorganiser les installations de stockage et mise en œuvre d'hydrogène sulfureux et de gaz de pétrole liquéfiés du centre d'études et de développement industriels de SOLAIZE. La demande ne correspond pas à l'application des dernières informations sur les risques.

AVENANTS DE FIN DE CHANTIER - MEDIATHEQUE

Des travaux supplémentaires sont nécessaires et à recadrer par voie d'avenants. Aucun avenant n'est supérieur à 5% du montant initial. Le total est de : **5 947,37 € HT**. Les économies plus importantes, se chiffrent à - **9 033,73 € HT**.
Le Conseil approuve les avenants suivants :

lot	Entreprise - travaux	Prix en € HT	Nature des travaux
6	BLANC Menuiseries	450,00 soit 0,46%	3 adjonctions de poignées et cylindres sur issues de secours.
8	AUBONNET Cloisons peintures	1 714,67 soit 2,88%	Fourniture/pose isolant acoustique cloisons étage (amélioration). Réalisation d'une joue placé en coursive (adaptation chantier) plafond escalier de secours/Coupe Feu (demande bureau Véritas) isolation gaine désenfumage contre condensation (demande Véritas)
10	GUINET DERRIAZ Pierres	559,40 soit 3,01%	Réalisation de l'habillage en pierre de la tête du mur du jardin.
13	SALLEE Chauffage ventilation	2 689,00 soit 4,61%	Fourniture/pose 2 clapets coupe feu + arrêt ventilation (demande Véritas). Fourniture/pose d'une armoire de ventilation (demande Véritas) Modification du réseau pour passage gaine de désenfumage.
15	SERELY Electricité	221,30 soit 0,46%	Modification lumineuse du hall. Adjonction commande d'éclairage de sécurité dans salle expo.
17	DEAL Arrosage	313,00 soit 4,8%	Modification de l'arrosage en place suite à déficit de pression.

TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES POUR LA MAISON DE LA FORGE

Cette réhabilitation d'un bâtiment ancien inoccupé pendant plus de 10 ans a fait apparaître au cours de la démolition, des défauts et des états de délabrement auxquels il est décidé de remédier en prévoyant des travaux supplémentaires pour un montant total de : **4 034,66 € HT**

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement		Dépenses de fonctionnement	
2031	+4 800.00 €	2808	-20 207.02€	6811	-18 403.77 €
205	+ 700.00 €	28121	+140.00 €	022	-80 000.00 €
208	+1 500.00 €	28128	+4 283.82 €	6 554	+80 000.00 €
2118	-1 000.00 €	28158	-587.00 €		
2135	-500.00 €	28183	+161.92 €		
2183	-2000.00 €	28188	+353.28 €		
2188	-1500.00 €	28132	+34 258.77 €		
2313	-2000.00 €				

CREATION EXPERIMENTALE D'UNE NAVETTE SOLAIZE, FEYZIN, ST FON

Fruit d'un travail commun avec les habitants, le SYTRAL et les municipalités de Solaize et Feyzin. Cette navette est créée à titre expérimental pour une durée de 1 an et sera opérationnelle dès septembre 2004. Elle sera financée comme suit :

- déficit d'exploitation pris en charge à 50% par les SYTRAL
- les 50% restants seront à la charge de Feyzin et Solaize au prorata du nombre d'habitants (40% pour Feyzin et 10% pour Solaize soit une estimation, 2 650 € /an)

Elle fonctionnerait 2 jours par semaine (mardi et jeudi) départ de Solaize toutes les heures et un temps estimé de trajet de 25 minutes. La tarification sera celle de l'agglomération.

Une convention tripartite SYTRAL/SOLAIZE/FEYZIN formalise les modalités de fonctionnement et répartit les charges financières. Cette convention doit être approuvée par le comité syndical du SYTRAL, le 15 juillet 2004 et recueillir l'avis du Conseil de Feyzin. Le Conseil approuve à l'unanimité la création de cette navette.

Vu par nous, Maire de la commune de SOLAIZE, pour être affiché le 30 juin 2004, conformément à la loi du 4 août 1884.